

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 653

Artikel: Pouvoir d'achat : la règle de la bonne foi
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013220>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUVOIR D'ACHAT

La règle de la bonne foi

L'utilisation des distorsions de l'indice pour refuser la pleine compensation du renchérissement n'est qu'un prétexte. Et un prétexte de mauvaise foi.

La réalité du conflit tient à la situation économique, suisse et internationale. Plus exactement joue la conjonction de plusieurs facteurs: une inflation 1982 élevée, + 5 ou 6%; élevée par rapport à nos moyennes, élevée par rapport aux résultats nouveaux, favorables de plusieurs pays industriels. La stagnation économique mondiale qui touche notre industrie d'exportation, non seulement l'horlogerie mais aussi la mécanique. Enfin, la bonne tenue du franc suisse qui alourdit le prix de vente des marchandises hors frontières.

Cette réalité économique est connue depuis plusieurs mois. Le scénario du refus de compenser intégralement pouvait être écrit à l'avance. Nous avons ici donné le script. Le président de la Banque nationale a une fois de plus contesté que les variations du prix du mazout influencent l'indice et soient compensées (avec quel bois se chauffe-t-il?). Les banquiers suivent. Ils n'offrent, avec l'accord des associations-maison, que 2,5% pour tenir compte des distorsions de l'indice.

Cette branche forte, les banques, ayant donné l'exemple, les branches faibles pourront s'en inspirer, avec un argument facile: si «eux» qui peuvent, ne le font pas, comment «nous» qui avons tant de peine, le ferions-nous?

Sans parler, pour toutes les entreprises qui solliciteront des crédits et un soutien financier, de l'inévitable dialogue avec les banques:

— Où en sont vos frais salariaux?

— ...

— Comment? Vous pleurez misère auprès de nous, alors que vous compensez à 5%, en nous

demandant à nous, qui n'accordons que du 2,5%, de financer vos largesses.

Reste l'offensive au niveau de la fonction publique. Elle ne va pas tarder.

Quant au prétexte, que vaut-il?

Les 2,5% de surcompensation ne sont pas une distorsion 1983. Ils se sont étalés sur cinq ans (quatre ans et dix mois). Ils ont donc été, pour chacun, année après année, incorporés à son niveau de vie de bonne foi.

La reprise, de surcroît, n'a pas de base légale, dans la mesure où le Conseil fédéral n'a pas fait recalculer l'indice. Il s'est contenté de décider qu'à partir d'octobre le mode de calcul serait différent.

Cette décision n'est pas seulement de prudence, elle a sa philosophie. L'indice des prix est fait aussi d'appréciations. Il pondère certains types de dépenses. Il incorpore des consommations dont certains n'usent jamais (il y a, par exemple, des gens qui ne voyagent pas ou qui ne sont pas motorisés). Il peut faire l'objet de critiques ou de modifications. Mais, avec ses défauts ou même ses fautes, il doit être reconnu comme un étalon fiable. Le remettre en cause, rétroactivement, est contraire au consensus politique. Exiger une reprise sur cinq ans est contraire à la bonne foi.

Rappelons que sur la même période l'enrichissement national s'est poursuivi, et que les détenteurs de fortune ont bénéficié des incroyables taux d'intérêt mondiaux, au moment où, à la suite de la hausse du taux hypothécaire, d'autres, sans fortune, se voyaient signifier la hausse de leur loyer.

La défense du pouvoir d'achat, le respect de la bonne foi ne sont pas négociables.

Il arrive à la gauche de passer beaucoup de temps à définir la société future dont elle rêve. Mais il y a, immédiats, des objectifs mobilisateurs.

Pouvoir d'achat et bonne foi méritent intransigeance.

A. G.

CASSE ET CASSEURS

Difficile amnistie

Le 4 octobre s'ouvre à Lausanne le procès des treize de Lôzane bouge. Pour se (re)donner le moral et améliorer les finances, ils font venir Jacques Higelin au Palais de Beaulieu. Belle idée, qui tirera tout le monde d'affaire pour une soirée seulement... en attendant l'amnistie partielle que les Chambres fédérales pourraient prononcer en décembre prochain.

Mais on n'en est pas encore là. D'abord, l'amnistie, contrairement à la grâce, ne vise pas le cas individuel mais concerne une collectivité; elle se rapproche d'un acte législatif par sa portée générale, et doit formellement être adoptée séparément par les Chambres fédérales. Cette procédure est rare, et aboutit encore plus rarement; en fait, sur les treize demandes d'amnistie demandées depuis 1855, six ont été accordées: trois sur cinq au siècle dernier, et les trois autres plus récemment, sur des sujets correspondant à des préoccupations bien helvétiques. Il y eut d'abord en 1955 la double amnistie partielle pour des infractions aux prescriptions sur les prix maximums du foin et du regain d'une part, et des porcs d'abattage d'autre part. Et on se souvient de l'amnistie fiscale générale prononcée en 1966/67 en faveur des fraudeurs repentants.

Les amnisties politiques en revanche n'ont pas passé la rampe: rien pour les participants à la grève générale de novembre 1918, rien pour les volontaires à la guerre civile d'Espagne, rien pour les objecteurs de conscience pour raisons morales. Alors, les jeunes?

PRÈS DE 4000 ARRESTATIONS

Le sort des inculpés et des condamnés de Zurich et d'ailleurs est désormais entre les mains des parlementaires fédéraux, auxquels les jeunesses catholi-